



Avance sur héritage de terres agricoles actuellement exploitées

Par **esther56**, le **26/05/2014** à **10:22**

Bonjour,

Je souhaite me former en maraichage et demander à mon père en avance sur héritage 5ha de terres agricoles, ainsi que 2 bâtiments à rénover, pour m'installer et créer mon activité.

Ces 5ha de terres sont actuellement exploités par l'agriculteur voisin.

A l'origine il y avait un bail écrit, mais lorsque l'agriculteur a créé un GAEC avec son fils, le bail n'a pas été refait, ni quand le fils a continué seul l'exploitation quand son père est parti à la retraite.

Il verse un loyer chaque année (à date variable).

Dans quel délai puis-je récupérer ces terres après que j'en serai propriétaire par avance sur héritage, pour les exploiter ?

Y a t il un délai de 18 mois de préavis et faudra t il déterminer une date d'échéance même si le bail est verbal ?

merci par avance,